

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN/(98)/ST/24

18 mai 1998

(98-1985)

CONFERENCE MINISTERIELLE

Deuxième session

Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

SLOVENIE

Déclaration distribuée par M. Marjan Senjur
Ministre des relations économiques et du développement

A l'occasion de la deuxième session de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce et de la commémoration de l'établissement du système commercial multilatéral, il est tout à fait justifié que les Ministres réaffirment, comme ils l'ont déjà fait à Singapour, le rôle de l'OMC en tant qu'organisme structuré tout particulièrement pour traiter les questions se rapportant au commerce mondial et nous faire entrer dans le XXI^e siècle avec un programme de travail ambitieux.

Les Membres de l'OMC devraient développer les règles commerciales dans les domaines-clés du commerce international. Seule enceinte pour les négociations multilatérales, l'OMC doit maintenir la dynamique de la libéralisation commerciale progressive à l'intérieur d'un système fondé sur des règles. Ce faisant, elle devrait mener ses activités de manière équilibrée. La République de Slovénie est tout à fait d'avis qu'il faut intensifier les efforts pour assurer que tous les aspects des activités de l'OMC contribuent à la réalisation des objectifs du développement durable.

En poursuivant ses travaux, l'OMC devrait faire preuve de transparence, faciliter les échanges et, par l'intermédiaire de ses Membres, oeuvrer à l'abolition des restrictions nationales effectives à la frontière et sur le marché intérieur. La transparence devrait être considérée comme essentielle. En assurant la transparence de leurs politiques et de leurs activités dans le cadre de l'OMC, les Membres devraient aider le grand public à avoir davantage confiance dans le système commercial multilatéral. Une plus grande confiance du public est cruciale pour l'avenir du système. Les Membres ne devraient pas

tous les Membres, dont certaines sont cruciales pour le bon fonctionnement du système commercial multilatéral, la République de Slovénie est favorable à l'établissement d'un processus général entre les Membres de l'OMC, sous les auspices du Conseil général, l'objectif étant d'engager une négociation globale sur la libéralisation du commerce à compter du deuxième semestre de 1999. Ce processus devrait englober le programme incorporé et les domaines-clés du commerce, dont l'investissement, la politique de la concurrence, les services, les normes du travail et d'autres questions encore, dans les limites et suivant les modalités convenues. La République de Slovénie souhaiterait que le travail préparatoire en vue de la troisième session de la Conférence ministérielle commence rapidement, au plus tard en septembre 1998.

./.

La République de Slovénie reconnaît la primauté du système commercial multilatéral, qui constitue le cadre dans lequel doit évoluer la Slovénie